



Des formes plus contagieuses du virus imposent de nombreuses quarantaines, notamment à l'école

De nouveaux variants qui inquiètent

« NICOLAS MARADAN

Pandémie » Hier matin, fait rare, c'est tout entier que le Conseil d'Etat fribourgeois s'est présenté devant les médias. Sept ministres qui ont fait le point sur fond d'inquiétude liée à l'arrivée dans le canton de nouveaux variants du Covid-19.

Mesures économiques

Actuellement, trois mesures cantonales principales s'adressent aux établissements fortement impactés ou contraints à la fermeture: une mesure pour les cas de rigueur, une mesure sectorielle de soutien aux restaurants, bars et discothèques ainsi qu'une mesure d'aide basée sur les loyers et les intérêts hypothécaires. Mais celles-ci vont fusionner pour aboutir à une seule et unique mesure pour les cas de rigueur, avec toutefois une procédure standard d'un côté, et une procédure allégée de l'autre. La procédure standard sera destinée aux cas de rigueur ordinaires, à savoir les entreprises ayant subi une baisse du chiffre d'affaires de 40% au moins durant les 12 mois précédant la demande. Tandis que la procédure allégée est prévue pour les entreprises ayant dû fermer durant plus de 40 jours civils entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 juin 2021.

A ce jour, 40,4 millions de francs ont déjà été versés dans le cadre des mesures en faveur de l'économie et des salariés. A cela s'ajoutent 56,3 millions liés aux mesures sanitaires, notam-

ment un premier acompte de 28 millions de francs pour aider l'Hôpital fribourgeois à faire face aux dépenses supplémentaires induites par le coronavirus. Concernant les mesures fédérales visant à soutenir l'économie fribourgeoise, elles représentent déjà quelque 900 millions de francs. Le ministre de l'Economie Olivier Curty se veut optimiste: «Nous

surmonterons cette épreuve, même si le monde ne sera plus le même.»

Nouveaux variants

Depuis la fin de la semaine dernière, Fribourg subit une hausse des contaminations par de nouveaux variants du coronavirus, notamment dans les écoles. Dimanche soir, 25 cas avaient été recensés dans le canton. A noter que 380 élèves et 50 enseignants du Cycle d'orientation de Tavel ont dû se soumettre à partir d'hier à une campagne de tests à large échelle après la découverte de plusieurs contaminations de ce type. Des classes primaires ont également été mises en quarantaine, notamment à Siviriez. «Ces cas font l'objet d'un traçage intensif. Mais il faut bien se rendre à l'évidence. En raison de la grande contagiosité de ces variants, nous ne pouvons qu'essayer de retarder leur diffusion, mais pas la stopper», relève la ministre de la Santé Anne-Claude Demierre.

Hier matin, plus de 6100 personnes avaient déjà reçu une première dose de vaccin dans le canton. Et près de 20 000 Fribourgeois se sont déjà inscrits

pour recevoir leur piqûre. Mais, en raison de retards dans la livraison de la substance, seuls 4000 d'entre eux ont pu se voir proposer un rendez-vous pour le moment.

Ecoles Avec l'arrivée de nouveaux variants, plus contagieux, la question ressurgit: le Covid-19 provoquera-t-il à nouveau une fermeture des écoles? Le ministre de l'Instruction publique Jean-Pierre Siggen répond par la négative. «L'école est non seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu de stabilité, de continuité et d'intégration. C'est pourquoi elle joue un rôle encore plus important en période de crise», précise-t-il.

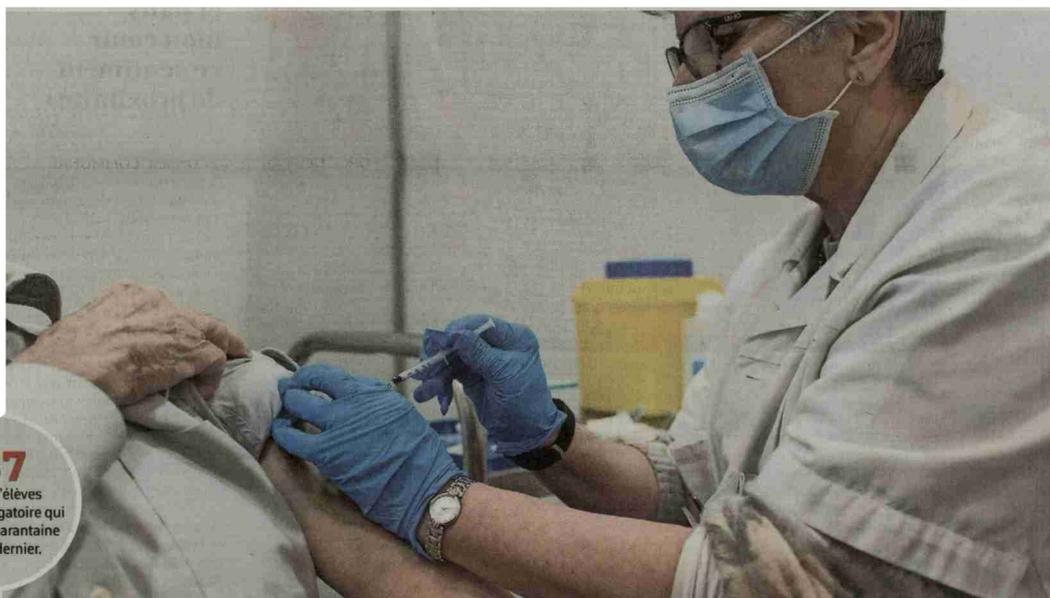
Néanmoins, comme déjà mentionné, plusieurs classes ont dû être mises en quarantaine ces derniers jours. Vendredi dernier, il y avait ainsi, à l'école obligatoire, 39 élèves testés positifs et 287 placés en quarantaine, sur un total d'un peu plus de 39 500. Et au niveau secondaire II, il y avait 17 étudiants malades et 134 en quarantaine, sur un total de 5800. «Cela reste très modeste. Mais nous nous attendons à voir le nombre d'élèves en quarantaine augmenter ces prochains jours. Pour eux, un enseignement à distance sera mis en place», note Jean-Pierre Siggen.

Amendes infligées Depuis plusieurs mois, le virus à couronne impose des mesures toujours plus strictes. «La population ainsi que les commerces et entreprises s'y conforment le plus souvent, mais l'adhésion s'effrite. De plus en plus souvent,



les agents de police doivent discuter, parlementer, faire baisser la pression pour faire obtempérer les récalcitrants», souligne le conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

Depuis la fin octobre, la police a procédé à plus de 2000 rappels à la loi et à 44 dénonciations pour non-port du masque, 8 pour non-respect des distances et 4 pour des fêtes privées illégales. En outre, depuis le début de la deuxième vague pandémique, les autorités ont procédé à quelque 640 contrôles d'établissements publics et de commerces. Au total, 8 établissements publics et 4 commerces ont dû faire l'objet d'une dénonciation. Maurice Ropraz ajoute: «Le Conseil fédéral a décidé d'inscrire les infractions à la loi sur les épidémies et aux ordonnances liées au Covid-19 dans la législation sur les amendes d'ordre, ce qui permettra bientôt aux agents de délivrer immédiatement des amendes aux contrevenants.» »



287

Nombre d'élèves de l'école obligatoire qui étaient en quarantaine vendredi dernier.

Hier matin, plus de 6100 personnes avaient déjà reçu une première dose de vaccin dans le canton de Fribourg. Alain Wicht-archives